

Paysages & Urbanisme - 01/02/2010

Merci Monsieur Bruguier ! par Alain de La Bretesche, secrétaire général de Patrimoine-Environnement

 **Imprimez l'article**

Le conseil d'administration de la Fnassem avait décidé le même jour (20 octobre 2009) le changement de notre nom pour devenir "Fédération Patrimoine-Environnement" et l'adoption d'une Charte des Paysages destinée à être pour nous tous un texte de référence dans lequel chaque association membre pourrait se retrouver sans renier sa doctrine propre et les mânes de ses ancêtres.

Ces deux décisions ont été prises à l'unanimité des administrateurs dont Jean-Louis Butré, président de la Fédération Environnement Durable (FED).

A la suite de la publication sur notre site de la Charte en question ([cliquez ici](#)), Monsieur Bruguier, président de Vent de colère, a publié sur le site de cette association un texte reprenant intégralement notre Charte et en tirant la conclusion que "Jean-Louis Butré fait tomber le masque" et accomplit une véritable trahison des intérêts anti-éolien.

Notre secrétaire général dans l'article ci-dessous fait le point sur la position de Patrimoine-Environnement. Notre fédération apporte bien entendu son soutien à Jean-Louis Butré et salue le courage qui est le sien : en votant avec tout notre conseil un texte destiné à transcender les clivages pour avancer dans l'unité sans rien renier des bases qui sont celles des organisations qu'il fédère, mais en indiquant une voie sur laquelle ce combat est susceptible d'être efficient dans un avenir visible à terme.

Merci Monsieur Bruguier !

En changeant son nom traditionnel de FNASSEM pour devenir PATRIMOINE-ENVIRONNEMENT, notre fédération nationale ne voulait pas seulement sacrifier aux idoles de la communication contemporaine. Il s'agissait là d'une décision faisant suite à un lent processus de maturation initié par le président Kléber Rossillon, favorablement accueillie lors de notre assemblée générale de mai 2009 puis objet d'une délibération unanime à notre conseil d'administration d'octobre dernier.

Nous voulions essentiellement marquer que, parmi les quelque 400 associations locales, régionales ou nationales qui constituent notre famille associative, un très grand nombre voulait dépasser la querelle quasi idéologique qui partage la France dans une opposition entre :

- ▶ les grands seigneurs de la guerre de l'écologie (*Green Peace, Les Amis de la Terre, WWF...* considérés par les pouvoirs de l'Etat comme leurs interlocuteurs privilégiés dans le fameux *Grenelle de l'environnement*)
- ▶ et les associations traditionnelles de soutien au Patrimoine et au Paysage lesquelles seraient considérées dans certaines officines comme ringardes, opposées à tout progrès, et indignes d'être consultées par des pouvoirs exécutifs et législatifs qui se veulent tournés vers l'avenir.

Parmi ces dernières, une majorité souhaitaient particulièrement, s'agissant du grand débat sur le réchauffement de la planète, la production de gaz à effet de serre et corrélativement les énergies renouvelables, ne pas se laisser enfermer dans une querelle des Anciens et des Modernes du type "chemin de fer contre diligence" ou "Hausmann contre Victor Hugo".

Notre métier de fédération nationale, soucieuse d'unir pour l'action, était bien sûr d'être d'abord à l'écoute, de ne rejeter aucun des combats de nos membres, de respecter la spécificité de ces combats pour ensuite proposer une voie sur laquelle marcher ensemble.

Nous avons donc choisi de prendre le problème par le haut, tant il est vrai que c'est sur les cimes que l'on peut rencontrer les vents les plus vivifiants, et de nous référer ensemble à un grand texte : "la convention européenne des paysages".

Seule cette convention, ayant franchi victorieusement dans sa genèse le combat européen de son élaboration par le Conseil de l'Europe, puis le combat français de sa ratification, nous est apparue capable de rassembler à la fois :

- ▶ la pensée de ces fonctionnaires du ministère de l'environnement imprégnés d'écologie politique sous l'action de ces grandes associations qui n'ont pas attendu le Grenelle pour inventer l'action pour les paysages ou pour poser les problèmes de la frontière de la ville et de la campagne
- ▶ et les acteurs de terrain, passionnés par l'église, la vieille maison, le hameau qu'ils ont restauré et sauvé tout en revendiquant que les énergies renouvelables sont un grand enjeu duquel il n'est pas souhaitable d'être exclus.

Nous ne voulons pas oublier non plus que nous avons parmi nous de véritables forces d'expertise quant aux économies d'énergie à réaliser dans les bâtiments anciens grâce au respect de leurs spécificités.

La convention européenne pose en son début que le paysage est la conjonction de la nature à partir duquel il est créé et de la main de l'homme qui le façonne de siècle en siècle et de jour en jour.

Le paysage, merveilleux concept, nous rappelle que dans la mythologie grecque, Gaïa, déesse identifiée à la Terre-Mère, a engendré Cronos : la divinité du Temps.

La tradition mythologique emporte cet enseignement pour aujourd'hui : le paysage est fait pour l'homme qui le façonne. La terre n'est, pas plus que le patrimoine, une fin en soi.

Reste à nos associations, s'emparant du paysage, à définir les grandes règles de ce façonnage pour demain. En ville, dans le Grand Paris, dans le monde rural confronté à l'extension de 10.000 hectares urbanisés chaque année et à la campagne ou sur la mer.

C'est dans ce grand espace :

- ▶ qu'il faut s'interroger sur l'intégration évidemment indispensable des énergies nouvelles, mais pas n'importe comment et à n'importe quel prix,
- ▶ qu'il faut aussi réguler les ambitions parfois si excessives de leurs promoteurs et des organismes financiers qui les soutiennent. Le libéralisme industriel n'est pas un péché, mais il ne saurait tenir lieu de règle unique de l'aménagement d'un territoire.

Comme à l'époque de Haussmann et de Victor Hugo, des diligences et du chemin de fer, des tours et des voies sur berge, il y aura des arbitrages à faire dans la meilleure harmonie possible et en se souvenant du passé pour éclairer l'avenir.

La fédération VENT DE COÛRE, présidée par Monsieur Bruguier, a lu notre manifeste. Elle trouve normal que nous ayons la liberté de penser... Nous l'en remercions... Elle pense en revanche que le fait qu'une autre fédération spécialisée ait l'outrecuidance de s'asseoir autour de notre table serait une trahison des intérêts anti-éoliens.

Il y aura toujours des gens pour élever un culte à Robespierre ! On lui fera remarquer qu'elle y siège avec plusieurs grandes associations nationales qui seraient bien étonnées si on les accusait de trahison. Cette diatribe, assez pauvre, justifie totalement notre analyse et l'orientation de notre action non seulement auprès des pouvoirs publics mais plus encore auprès de nos concitoyens et des élus locaux pour faire évoluer notre pensée à tous vers plus d'équilibre, d'équité et de maîtrise financière dans la création du paysage de demain.

Ce n'est pas en insultant quotidiennement les maires, en refusant de participer aux concertations avec les préfets, en étant absents des grandes discussions régionales sur l'énergie que nos associations citoyennes se feront entendre, même si parfois la discussion est loin d'être aisée. Que l'on nous permette de dire qu'en ce domaine nous avons un peu d'expérience !

Mais la prise de position si excessive de VENT DE COÛRE permet une clarification qui finalement est assez satisfaisante. Désormais on saura qui est qui.

Merci donc Monsieur Bruguier.

*Alain de La Bretesche,
Secrétaire général de Patrimoine-Environnement*